



REPUBLIQUE DU BENIN



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)**



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
(FASEG)**



**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION DES CREDITS
ASSOCIES AU DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE EN
ECONOMIE APPLIQUEE**

OPTION : ECONOMIE

FILIERE : ECONOMIE APPLIQUEE

THEME :

**ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES DE
CREDITS BANCAIRES ACCORDES AUX
ENTREPRISES : CAS DE LA BOA-BENIN**

Réalisé et soutenu par :

BODJRENOU D. Gisèle & FAGNINOU Tarcicuis

Maître Mémoire :

Dr. TOBOSSI Gilles

Maître de Stage :

Mme FAROUKOU Alimatou

Mr KPOVIESSI S. Expédit

2016

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) n'entend donner aucune approbation ni improbation aux options émises dans ce mémoire. Ces options doivent être considérées comme propres à leurs auteurs

DEDICACE I

- ✓ A mon père BODJRENOU Augustin ;
- ✓ A ma mère KPANOUE Clémentine ;
- ✓ A tous mes frères et sœurs.

BODJRENOU Dodé Gisèle

DEDICACE II

Je dédie ce mémoire à :

- ✓ Mes Parents, pour les sacrifices qu'ils ont toujours consentis pour moi afin que je réussisse dans la vie. J'espère qu'ils trouveront dans ce travail ma reconnaissance et l'objet de leur fierté.
- ✓ La Famille TALON ;

FAGNINOU Tarcicus

REMERCIEMENTS

Avec le plus grand respect, nous remercions Dr TOBOSSI Gilles qui a dirigé ce mémoire et qui nous a encouragé et guidé tout au long de nos recherches malgré ses occupations extra-universitaires.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de toute l'équipe professorale et doctorale de la FASEG/UAC qui a su nous donner depuis notre première année universitaire dans la faculté, des connaissances ayant participé à la rédaction de ce mémoire.

Il nous incombe de mentionner Mme QUENUM Karina la Directrice d'Agence BOA Missebo, Mme FAROUKOU Alimatou, la directrice d'agence BOA Sainte Rita, Mr KPOVIESSI S. Expédit et Mme HOUESSO Nicole, les chargé de clientèle et tout le personnel, pour nous avoir conduit tout le long de notre stage et qui nous ont permis de devenir opérationnelle sur les outils bancaires et d'acquérir des connaissances dans un domaine très spécialisé : le crédit et sans oublier monsieur Benjamin HOUNYEGLE, analyste à la gestion des risques pour son soutien dans la rédaction de ce mémoire.

Merci enfin à nos camarades et à tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la réalisation de ce mémoire.

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BMCE	: Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BOA	: Banque of Africa
CAF	: Capacité d'autofinancement
CCT	: Crédit à court terme
CMT	: Crédit à moyen terme
CLT	: Crédit à long terme
BAB	: Banque Atlantique Bénin
BAIC	: Banque Africaine pour l'Industrie et le Commerce
BHB	: Banque de l'Habitat du Bénin
BIBE	: Banque Internationale du Bénin
BRS	: Banque Régionale de Solidarité
BSIC	: Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce
DBB	: Diamond Bank Benin
EB	: Ecobank Bénin
SGBBE	: Société Générale de Banques au Bénin
UBA	: United Bank for Africa

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Principaux actionnaires de la BOA-Bénin	4
Tableau 2	: La mesure des variables de l'étude	30
Tableau 3	: Coefficients et significativité des variables selon la régression logistique	32
Tableau 4	: Prédiction logistique	34
Tableau 5	: Rapport de cote	35
Tableau 6	: Tableau de confiance	36
Tableau 7	: Le pouvoir prédictif de la régression	36

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE	3
SECTION 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....	3
SECTION 2 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.....	16
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE ET ANALYSES DES RESULTATS	26
SECTION 1 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	26
SECTION 2 : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES	32
CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXES	45
TABLE DES MATIERES.....	48

INTRODUCTION

Le paysage financier des pays africains et en particulier ceux membres de l'UEMOA a beaucoup évolué ces dernières années. Après la réforme du système bancaire suite à la crise des années 80, même si les banques ont réussi à réaliser un certain progrès dans la collecte de l'épargne locale, elles n'ont cependant pas encore atteint la performance qu'on pourrait espérer d'elles en matière de financement de l'économie en général et des PME en particulier. La liquidité excédentaire ne participe que très faiblement au financement des PME. A la fin des années 80, le système bancaire béninois était constitué de trois (03) banques d'ETAT notamment la Banque Commerciale du Bénin (BCB), la Banque Béninoise du Développement (BBD) et la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA). L'intervention de l'état à cette époque dans la gestion financière des banques avait eu un impact nuisible sur la qualité de portefeuilles et par conséquent le système financier du Bénin. Tout établissement de crédit est exposé à une multitude de risques qui, mal gérés, peuvent entraîner sa défaillance, voir même sa faillite. Si à l'origine il était une préoccupation pour les seuls organismes bancaires, le risque de crédit concerne toutes les entreprises (notamment via les créances qu'elles accordent à leurs clients, qui sont des formes de prêt à court terme), et nombreuses sont aujourd'hui amenées à l'intégrer dans leur gestion afin de le minimiser. Suite à la dévaluation du Franc CFA intervenue dans le courant des années 80 et 90, conséquence des crises bancaires qui ont secoué les pays en voie de développement et surtout ceux de l'UEMOA, les trois banques commerciales du Bénin tombent en faillite. C'est dans cet environnement que naît la Bank Of Africa Bénin, deuxième filiale du Groupe BANK OF AFRICA. Le principal challenge pour cette nouvelle banque était donc de se doter d'outils et de moyens pour d'une part, mieux appréhender les risques liés à l'exercice de ses activités, et d'autre part, les gérer de façon à les éviter dorénavant ou du moins à les réduire considérablement. Le maintien de l'activité bancaire revêt une importance toute particulière, car il conditionne

en grande partie celui de la vie économique d'un pays. Le crédit et le capital en général constituent une donnée importante en tant que facteurs de production et partant, moteurs de développement économique.

Par ailleurs, le crédit est inséparable du risque. En effet, au sein des institutions bancaires, la maîtrise du risque, sa gestion, la spécialisation dans les activités et l'anticipation surtout dans la gestion de l'encaisse disponible sont des mots clés sur lesquels les responsables doivent agir pour ne pas se heurter à la cessation des activités. Elles doivent immobiliser des ressources mais aussi stimuler les clients, tout en veillant à leurs possibilités de remboursement ; d'où la nécessité de maîtriser la gestion du risque.

Nous pouvons cependant nous interroger sur les véritables fondements des risques de crédits et commencer par analyser le degré de risque d'octroi de crédit accordé aux entreprises. C'est dans le but de répondre à ces préoccupations que nous avons décidé de réfléchir sur le thème : « **analyse de la gestion des risques de crédits bancaires accordés aux entreprises : cas de la BOA-Bénin** ». Cette étude s'articulera autour de deux (02) chapitres :

Dans un premier chapitre, nous aborderons le cadre institutionnel et théorique de l'étude ; dans le deuxième chapitre, nous parlerons du cadre méthodologique de l'étude et analyse des résultats.

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE

SECTION 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

PARAGRAPHE 1: PRESENTATION ET DESCRIPTION DU CONTEXTE DE STAGE

A- Historique

La Bank of Africa est une institution bancaire qui a été juridiquement créée le 29 JUIN 1989 sous forme d'une société anonyme. Deuxième après la BOA Mali elle a été créée sous l'initiative d'African Financial holding (AFH) basée sur le principe d'une banque commerciale entièrement privée dans une vision régionale , de réintégration et de développement après la crise économique et financière qui a secoué le Bénin dans les années 80. Elle ouvre ses portes à la veille de la conférence des forces vives de la nation et est enregistrée au registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM) sous le numéro 15 053B-B0061. Son objectif majeur est d'accompagner le développement économique et social du Bénin à travers le financement de son économie. Ainsi la BOA Bénin participe pleinement à la réduction de la pauvreté et à l'épanouissement de la population.

La BOA Bénin vit le jour avec un capital initial d'un milliard(1.000.000.000) de F CFA qui a été à 2,5 milliards de FCFA en 1994, à 3 milliards en 1996, à 3.5 milliards en 1998, à 4.5 milliards en 2001, à 10 milliards en 2011 puis 10,073 milliards de F CFA en 2015 . Les fonds propres de la BOA Bénin sont passés de 59.259 milliards à 65 072 de FCFA au 31 décembre 2015 dont le capital est reparti entre plusieurs actionnaires tels que :

Tableau 1 : Principaux actionnaires de la BOA-Bénin

ACTIONNAIRES	POURCENTAGE
BOA WEST AFRICA	37,06%
BOA GROUP SA	14,43%
Bank of Africa Côte-d'Ivoire	1,16%
Bank of Africa Burkina	0,90%
BOAD	2,71%
ATTICA SA	0,27%
ACTIONNAIRES PRIVES	43,45%

La BOA- Bénin est entrée en bourse le 17 novembre 2000 au bout de trente mille (30 000 F) CFA et reste la seule banque cotée à la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). Elle partage le marché avec 14 autres banques et compte 45 agences dans tout le pays et est présente dans 16 pays à savoir Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Niger, RDC, Sénégal, Tanzanie, Togo et Ouganda.

B- Structure organisationnelle de la BOA Bénin

La BOA-Bénin dispose de huit (08) directions techniques composées de directions fonctionnelles et de directions opérationnelles pour bien mener ses activités.

1- Les directions fonctionnelles

Parmi les directions fonctionnelles on peut citer :

a) La direction Compliance

Elle s'occupe du contrôle en amont de toutes les opérations de la banque afin de limiter au mieux les risques. Elle est aussi chargée de proposer de nouvelles procédures au cas où elle constaterait des failles dans la procédure utilisée.

b) La direction contrôle général

Elle est garant du patrimoine de la banque, et est dirigé par un contrôleur général. Elle se charge du contrôle du strict respect des procédures et de la réglementation bancaire à la qualité de l'information comptable et financière tout en vérifiant la conformité et l'exactitude de toute opération effectuée au sein de la banque. Il a en son sein une section contrôle des engagements et une section contrôle budgétaire.

c) La direction des affaires juridiques et contentieuses

Elle s'occupe de la prise de garantie pour les financements accordés, de la réalisation des garanties en cas de mauvais dénouement du crédit et de toutes les questions juridiques qui engagent la banque.

d) La direction administrative et financière

La direction administrative et financière est chargée des questions administratives et financières concernant la banque de satisfaire les besoins du réseau en fournitures et matériels, de gérer le matériel et la logistique, de réaliser le budget des investissements et de conclure des contrats avec les tiers fournisseurs de la banque. Elle est composé du :

- Département comptable et financier qui se charge de la comptabilité de la banque et des questions financière relatives à la banque ;
- Service des moyens généraux qui est chargé de la gestion des immobilisations, de l'approvisionnement général de la banque en biens et équipements et de toutes les dépenses de fonctionnement ;
- Service informatique et télécommunication qui gère le réseau informatique de la banque et se charge aussi de tout ce qui concerne le domaine informatique.

e) La direction des ressources humaines

Elle s'implique dans la gestion administrative du personnel, la mise sur pied des procédures de recrutement et le suivi des différents plans relatifs au personnel (carrière, formation, promotion et redéploiement).

f) La direction des risques

Elle prend en charge les questions ayant rapport aux financements et aux engagements de la banque. Elle s'occupe du :

- Département études : ce département s'occupe de l'étude des demandes de crédits et de leur mise en place ;
- Département réalisation crédit : chargé de la mise en place des plans de financement aux particuliers et aux entreprises et de l'analyse des risques liés aux crédits ;
- Département contrôle des engagements : chargé du contrôle et le suivi des crédits octroyés.

2- Directions opérationnelles

En ce qui concerne les directions opérationnelles, nous avons la direction de l'exploitation et de la direction des opérations

a) La direction de l'exploitation

Elle a pour fonction la coordination des activités de l'agence centrale. En d'autres termes, elle s'occupe de différents départements au nombre des quels on peut citer :

- Le département clientèle Professionnelle qui se charge de la clientèle des entreprises. Il coiffe l'agence entreprise où les entreprises ont la possibilité de faire toutes les opérations (versement, retrait, certification de chèque, remises de chèque, western Union, ouverture de compte) ;

- Le département clientèle privée et institutionnelle qui a pour fonction de gérer les comptes des gros clients et des institutions. Il a en son sein des services qui permettent à cette clientèle particulièrement de faire les opérations classiques de dépôt, de retrait, de remise de chèque ;
- Le département retrait et réseau qui est chargé de la supervision et la coordination des activités de toutes les agences et bureaux qui composent le réseau de la BOA. Il intervient également dans le règlement des difficultés que rencontrent ceux-ci. Il a en son sein le service marketing et communication. Celui-ci s'occupe de la mise en œuvre des politiques de promotion des produits et de la communication au public de toutes les informations essentielles à la bonne connaissance de la BOA-Bénin.

b) La direction des opérations

Elle prend en charge toutes les opérations effectuées par la banque. Elle est composé du :

- Service des opérations domestiques qui s'occupe de la remise des chèques, de certification des chèques, des virements de comptes et des rejets de chèques ;
- Services des opérations internationales et de la trésorerie qui se charge des transferts à l'étranger, des rapatriements de fonds, des crédits documentaires, des avals de traite et de la trésorerie ;
- Service Back Office Monétaire qui s'occupe de la gestion des moyens de paiement par cette téléphonique (monétique). Il gère les distributeurs automatiques de billets, les terminaux de paiement électrique, les transactions par la carte VISA, et les conflits (opposition sur compte, vol, perte, renouvellement) résultant de l'utilisation des cartes de paiement.

C- Fonctionnement de la BOA-Bénin

Pour son fonctionnement la BOA Bénin dispose de trois organes

1- Organe d'administration :

Composé du conseil d'administration et du Bureau des sages.

a) Le conseil d'administration

C'est l'organe suprême qui assure la gestion la représentation de la société et définit la politique générale. Il est actuellement composé de douze (12) membres élus en assemblée générale avec un mandat de six (06) ans et a à sa tête un président, un vice-président et un administrateur délégué.

b) Le bureau des sages

C'est un organe consultatif et d'arbitrage sur des questions de politiques générales de la banque. Il est instauré depuis 1991 par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux statuts. Il est composé de sept (07) membres élus pour une durée statutaire de trois (03) ans renouvelables. Il a pour but d'assister le conseil d'administration dans la gestion de la banque.

2- Organe d'exécution

C'est l'organe de direction et de conduite de la politique générale adopté par le conseil d'administration. Il a à sa tête un Directeur général, nommé sur proposition de conseil d'administration ayant pour rôle de définir les attributions des différents services et d'assurer la gestion quotidienne de la banque. Le DG peut être déchu de ses fonctions à tout moment par le conseil d'administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la banque. Il est assisté d'un adjoint.

3- Organe de contrôle

Il est chargé du contrôle de toutes les structures de la BOA-Bénin. Il se compose des commissaires aux comptes et des auditeurs externes.

a- Les commissaires aux comptes

Ils constituent une structure externe de la banque et ont pour rôle la vérification de la conformité des comptes avec les pratiques réglementaires en vigueur. Ils sont chargés de certifier la régularité et la sincérité des comptes et doivent dénoncer les délits constatés au cours de leurs travaux. Ils sont liés à la banque par un contrat d'une durée de six (06) ans renouvelables.

b- Les auditeurs externes

Les auditeurs externes sont des cellules (inspection générale du groupe plus cabinet international d'expertise), dont la mission principale est de contrôler la gestion et de veiller au respect scrupuleux des procédures instaurées par le GROUPE BOA.

D- Mission de la BOA-Bénin

La BOA-Bénin a pour activité la collecte de l'épargne, l'octroi de crédits et le financement de certains projets.

La BOA a développé son activité très dynamique dans le domaine de la distribution de crédits. C'est ainsi dans le domaine de l'industrie, elle s'est positionnée au premier plan dans le financement des unités de production, des opérations et des restrictions financières.

Elle a pour mission essentielle de participer au développement économique et social du Bénin en intervenant dans plusieurs secteurs vitaux où elle octroie des crédits à court, moyen et long terme aux agents économiques à besoins de financement, et de stimuler la croissance économique qui devrait conduire à la

réduction de la pauvreté et du chômage. Ainsi, dans le secteur agricole, elle a conduit les opérations de financement de la filière coton, principal produit d'exportation du Bénin. La BOA-Bénin a aussi financé la culture de l'ananas. Elle a participé au financement de deux (02) huileries, celui d'une maïserie et d'une cimenterie, à la construction d'une usine d'égrainage. Dans le secteur des services et du commerce, elle a appuyé libéralisation du transit et de la manutention, elle a soutenu les activités de négoce portant sur les produits tels que le riz, la farine de blé, le sucre.

Outre le financement, elle offre d'autres services tels que : les conseils en ingénierie financière pour le compte de la clientèle en intervenant dans le montage et le placement d'emprunts obligataires et les prises de participation en capital.

Pour satisfaire les besoins sans cesse croissants de sa clientèle surtout des entreprises, la BOA-Bénin a institué :

- Une société de crédit-bail en octobre 1995 dénommée EQUIBAIL-Bénin qui accompagne les entreprises dans leur développement quel que soit leur statut ou leur domaine d'activité ;
- Une société de gestion et d'intermédiation ACTIBOURSE qui assure tous les services financiers aux émetteurs et investisseurs dans l'UEMOA ;
- Le lancement des cartes de retrait (SESAME et VISA) et la mise en activité des distributeurs automatiques de billets qui libèrent la clientèle de l'attente aux guichets et de leur permettre de subvenir à leurs besoins de dépenses courantes ou imprévisibles ;
- Un partenariat avec les sociétés telles que : western Union et colina pour le transfert d'argent à l'étranger et d'assurance (passeport colina) qui constitue une épargne complémentaire ;
- L'ouverture de l'agence ELITE, réservée au traitement personnalisé de toutes les opérations de la clientèle privilégiée ;

- Un nouveau canal de distribution par l'internet : B-WEB
- Une société de financement de l'habitat dénommée Banque de l'Habitat du Bénin (BHB) créée en juillet 2003.

PARAGRAPHE 2 : ENVIRONNEMENT ET ETATS DES LIEUX DE LA BOA-Bénin

A- Environnement de la BOA-BENIN

1. Micro environnement

Le micro environnement d'une entreprise est l'environnement de proximité. Il est une variable sur laquelle l'entreprise peut influencer par sa stratégie. Il est composé des acteurs intervenants dans son entourage immédiat. Pour la BOA-Bénin, nous pouvons citer ses clients et concurrents.

a) Les clients de la BOA-Bénin

La banque a deux (02) types de clientèle sur le marché : les clients acquis et les clients potentiels. On distingue deux (02) grandes catégories de clients à la BOA-Bénin : ceux ayant un compte à la BIBE (Les particuliers et les entreprises) et les autres non titulaires de compte.

b) Les concurrents

La BOA-Bénin doit identifier ses concurrents afin de connaître leurs stratégies. Les concurrents de la BOA-Bénin sont nombreux ; on peut les répartir en deux (02) groupes : les concurrents directs, et les concurrents indirects.

➤ Les concurrents directs

Les concurrents directs sont constitués des banques qui offrent presque intégralement les mêmes services que la BOA-Bénin au public. Elles sont au nombre de quatorze (14) :

- BAB ;

- BAIC ;
- BGFI Bank Benin
- BHB ;
- BIBE;
- BRS-BENIN ;
- BSIC ;
- CBAO BENIN
- CCEI Bank BENIN
- DBB ;
- EB ;
- ORABANK BÉNIN
- SGBBE ;
- UBA BENIN

➤ Les concurrents indirects

Dans le groupe des concurrents indirects, c'est-à-dire ceux qui n'offrent qu'une partie des services de la BOA-Bénin, nous avons :

- FECECAM ;
- PADME ;
- FINADEV-SA ;
- PAPME ;
- CLCAM ;
- Vital Finance ;
- La Poste du Bénin SA ;
- CPEP ;
- ONG de Micro Finance.

A cette liste, il faut ajouter un réseau informel mais très dynamique de groupes ou d'associations de tontiniers qui captent une part importante de l'épargne des petits commerçants et des ouvriers.

2. Macro environnement

La macro environnement est l'environnement général, il s'impose à l'entreprise qui doit en tenir compte dans ses prises de décisions. Il est composé de facteurs qui déterminent la structure, le fonctionnement et les résultats du système marketing de l'entreprise.

L'environnement économique, technologique, géographique, démographique et politico légal sont les composantes de la macro environnement que nous analyserons.

a) Environnement technologique

Avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC), la BOA-Bénin a complètement modernisé son système d'exploitation. Toutes les opérations sont désormais informatisées.

Il n'y a plus de tenue de compte manuel ; les anciens livrets de compte ont cédé leur place aux cartes bancaires plus discrètes, moins encombrantes et faciles à garder sur soi en permanence.

La mise en réseau de toutes les agences sur le territoire national est une innovation majeure qui contribue à l'accroissement de la clientèle.

b) Environnement géographique et démographique

La BOA-Bénin, à travers sa couverture nationale doit pouvoir répondre aux attentes des milliers d'opérateurs économiques, des fonctionnaires du secteur public et du secteur privé, mais aussi des artisans de tout rang.

c) Environnement économique

L'environnement économique des affaires au Bénin a connu depuis 1990 de sérieuses transformations. Le pouvoir d'achat est l'un des éléments fondamentaux de définition d'un marché. Malgré la conjoncture économique

difficile que nous traversons aujourd'hui, la BOA-Bénin arrive à tirer son épingle du jeu car sa principale cible est constituée des particuliers et des professionnels. Elle est représentée au plan local et international.

B- Etats des lieux de la BOA-Bénin

1- Taches Exécutées

Notre stage au sein de ce service nous a permis d'exécuter certaines tâches et de prendre connaissance des conditions d'octroi de crédit. Les tâches exécutées au sein de ce service sont :

- Orienter et servir les clients dans leur demande ;
- Situation de compte
- Enregistrement des opérations (remise de chèque, ordre virement, Certification de chèque) ;
- Confirmation de chèque ;
- La réception des demandes de crédit (PTAE, CMT)
- L'ouverture de compte pour les nouveaux clients ;

2- Synthèse des observations

Nous exposerons ici les atouts et les faiblesses de la BOA Bénin relevés au cours de nos investigations par rapport au fonctionnement de la banque et ceux relatifs à l'état des lieux sur la direction financière.

a) Difficultés rencontrés

Au cours du stage, divers difficultés ont été rencontrés. Il s'agit de :

- L'absence d'un programme rigoureux de suivi des stagiaires ;
- Le manque de temps pour la rédaction du rapport de stage ;
- La difficulté dans la recherche des dossiers de la clientèle ;
- L'accès difficile aux informations

b) Inventaires des atouts

- Qualité du service offert à la clientèle
- Dynamisme et disponibilité des équipes
- Solidité financière
- Cohésion du réseau
- Diversité des financements proposés
- Expertise en ingénierie financière
- Puissance des partenaires.

c) Inventaires des faiblesses

- Défaillance des matérielles informatiques sources de lenteur ;
- Retard des remboursements de crédits par certains clients ;
- Défaillance dans la mise en œuvre des procédures de recouvrement de crédits ;
- Retard dans le déblocage des fonds ;
- Manque de rigueur dans le suivi.

SECTION 2 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

PARAGRAPHE 1 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES

A- Problématique

Le secteur bancaire assure le financement des activités économiques. A travers son rôle d'intermédiation, la banque est un acteur incontournable dans le fonctionnement de toute économie. Les actions menées par la banque n'ont pas empêché l'avènement de certaines crises économiques. Au nombre de ces crises nous pouvons noter celle de 2008 qui s'est rapidement répandue vers d'autres continents et qui a encouragé les banquiers américains à transformer les emprunts en titre sur les marchés boursiers.

Le sous-développement des pays Africain en général et du Bénin en particulier, avec la crise économique que traverse le monde, ont un impact sur la réduction des capitaux disponibles sur les marchés monétaires pour les octrois de crédits. Pour financer son projet certains clients se tournent vers d'autres institutions financières, bancaires ou vers le marché financier direct et se retrouvent avec un cumul d'échéance à honorer.

Au nombre des institutions nous pouvons citer la Bank of Africa-Bénin (BOA-Bénin) qui dispose du plus grand réseau bancaire au Bénin. Cette banque est un acteur actif dans l'économie du pays. Elle dispose de 26 agences et met à la disposition des particuliers et entreprises des services comme les prêts à court, moyen et long termes pour satisfaire leurs besoins d'investissement. A ces crédits sont liés des risques qui compromettent la continuité des activités de la banque. La BOA-Bénin évolue ainsi dans un secteur risqué et est susceptible d'avoir des difficultés pour recouvrer ces prêts.

Des états financiers sur les dix dernières années, nous résumons dans le tableau ci-dessous l'évolution des crédits distribués par la BOA-Bénin, des créances en

souffrance et du taux de contentieux durant la période 2006-2015 en milliards de F CFA.

Le tableau A (voir annexe) montre que les crédits distribués par la BOA-Bénin ont une tendance à la hausse de 2006 à 2015. Les crédits distribués ont augmenté de 117,121 % sur la période. D'une manière générale, cette augmentation a entraîné une augmentation des créances en souffrance. Ces dernières ont connu une augmentation de 248,269 % en 2015 par rapport à 2006. Ce fort constat de taux de créance en souffrance est dû à un défaut au niveau de tous les agents économiques. Au nombre de ces agents, les particuliers et les entreprises ont respectivement une créance de 57 970 et 151 550 (2010), 58 162 et 152 601 (2011), 54 488 et 159 497 (2012), 56 528 et 151 494 (2013), 59 451 et 151 659 (2014) et de 69 779 et 147223 (2015). Ces deux agents économiques constituent les agents à risque pour la banque. Mais les chiffres montrent clairement que le risque lié aux crédits s'observe plus chez les entreprises. Le taux de contentieux a connu une amélioration significative depuis 2006 jusqu'en 2011 (environ 5%), mais il devient très inquiétant sur les quatre dernières années 2012-2015 (environ 9% en 2015). Ce qui explique l'existence des risques liés aux crédits octroyés par la BOA-Bénin. Face à cette situation il est nécessaire de réviser les outils de gestion du risque afin de lutter efficacement contre les incertitudes du marché du crédit.

Au regard de ces constats la question fondamentale que nous nous posons est la suivante :

Quelle est l'efficacité de la gestion du risque de défaut lié aux crédits bancaire accordés aux entreprises par la BOA-Bénin ?

Cette question fondamentale se décline en deux questions spécifiques suivantes :

- L'évaluation du degré de solvabilité des entreprises financées par la BOA-Bénin est-elle pertinente ?

- Les informations fournies par les entreprises bénéficiaires de crédits bancaires auprès de la BOA-Bénin sont-elles fiables ?

B- Objectifs et hypothèses de recherche

1- Objectifs de recherches

L'objectif fondamental de notre étude consiste à analyser l'efficacité de la gestion du risque de défauts liés aux crédits bancaires accordés aux entreprises par la BOA-Bénin.

Au-delà de l'objectif général, nous avons dégagé deux objectifs spécifiques qui fondent tout l'intérêt de notre étude à savoir :

- Apprécier la pertinence de l'évaluation du degré de solvabilité des entreprises financées par la BOA-Bénin.
- Mesurer le degré de fiabilité des informations fournies par les entreprises bénéficiaires de crédits bancaires auprès de la BOA-Bénin.

2- Hypothèses de recherches

Aux objectifs spécifiques sont liées les hypothèses suivantes :

- Le risque de crédit des entreprises financées par la BOA Bénin dépend de la mesure du degré de solvabilité de celles-ci par les gestionnaires de crédits.
- Il existe un problème d'asymétrie d'information entre la BOA-Bénin et les entreprises bénéficiaires de crédits.

PARAGRAPHE 2 : REVUE DE LITTERATURE

La problématique du risque de crédit bancaire fait partir des termes récurrents de l'actualité financière. Au nombre de ces risques nous pouvons citer : le risque opérationnel, le risque politique, le risque économique, le risque de taux, le risque de contrepartie ou risque de défaut ou risque d'insolvabilité. Ce risque de défaut provient soit d'une défaillance d'un émetteur d'obligation soit d'une

défaillance d'un client (particulier, entreprise). C'est le risque qu'une entreprise, un individu ou un État ne parvienne plus à payer l'intérêt contractuel ou le capital de départ de leurs obligations de dettes. Il est inhérent aux emprunts, qu'ils soient des emprunts bancaires ou des titres de créances (obligations, billets de trésorerie, certificats de dépôt), mais plus généralement à tout type de contrat financier duquel naît une créance à un moment donné. Plusieurs auteurs ont mené des recherches dans ce domaine, certains ont montré que les incertitudes liées aux crédits bancaires trouvent leurs origines dans l'asymétrie d'information et dans l'impossibilité de rédiger des contrats complets en raison de la rationalité limitée et de l'incertitude informationnelle. Selon P. Roger (1988), l'asymétrie de l'information peut avoir deux origines : soit du fait qu'un partenaire dispose de plus d'informations que l'autre, soit des coûts d'obtention de l'information. Deux aspects directs de l'asymétrie de l'information sont l'anti-sélection et le risque moral.

La sélection adverse ou l'anti-sélection représente le risque que subissent les crédateurs par les dirigeants, en leur qualité d' « insiders ». Ces derniers détiennent des informations qu'ils gardent à leur profit. Dans ce sens, D. Tremblay & al (1993) ont montré que le gestionnaire pourra conserver, à ses fins personnelles, certaines informations pertinentes sur l'exploitation de l'entreprise. Ainsi, les « insiders » se permettent de sélectionner les informations à fournir. Plusieurs informations pertinentes pour l'évaluation de la firme peuvent être retenues au détriment des crédateurs. Cette situation amène les crédateurs à participer au financement des entreprises à haut risque. Ce risque de la sélection adverse est susceptible de conduire le banquier à limiter son offre de financement et à exclure du marché du crédit les entreprises les plus risquées, et donc en particulier les P.M.E. (M. Psillaki, (1995)). Dans ce contexte informationnel, deux catégories de mécanismes permettent néanmoins, théoriquement, aux entreprises d'accéder au crédit (B. Salanie, (1991)), la

banque, propose au représentant de l'entreprise, un choix de contrats parmi lesquels les différents types d'agents (agents risqués versus agents sains) choisissent en fonction de leurs caractéristiques. Les contrats révélateurs les plus usuels reposent ainsi sur la fixation du niveau du taux d'intérêt et des garanties (H. Bester (1985) ; D. Besanko, A.V. Thakor (1987) ; R. Gillet, F. Lobe, (1992)). Selon ces modèles, une entreprise risquée accepte de supporter un taux d'intérêt élevé. En revanche, compte tenu de l'importance de sa probabilité de défaut, le montant des garanties qu'elle accepte d'apporter est relativement faible. A l'opposé, les entreprises peu risquées n'acceptent pas de s'endetter à un coût jugé excessif mais elles sont prêtes à apporter en garantie un montant élevé d'actifs.

Le risque moral ou l'aléa moral quant à lui se situe après l'octroi du crédit et provient de l'incapacité des prêteurs à observer les actions de l'emprunteur qui affectent la probabilité de remboursement, et à s'assurer de l'usage des fonds distribués notamment le niveau d'effort consenti par l'emprunteur pour gérer son projet d'investissement et éviter de faire défaut sur sa dette. Cette asymétrie d'information conduit à un fonctionnement inefficace du marché du crédit Hind Sami et Armelle Delorme (2004). Le prêteur cherche ainsi à se prémunir contre les actions cachées de substitution des actifs de l'emprunteur. Celui-ci est en effet susceptible de réduire son effort de production et/ou de lancer des projets plus risqués puisque plus rémunérateurs pour les propriétaires. Le prêteur supporte alors un risque de M.C. Jensen et W. Meckling (1976), encore appelé aléa moral (J. Stiglitz, A. Weiss, 1981). Il met néanmoins en œuvre des mécanismes ayant pour but de limiter l'apparition de ce type de phénomène.

Pour limiter les risques d'aléa de moralité, le contrat de crédit est élaboré de manière à inciter l'entreprise à respecter ses engagements. Il tente par conséquent de spécifier l'ensemble des variables qui peuvent avoir un impact sur les conditions de la relation contractuelle. Il stipule ainsi des clauses

restrictives dans l'accord de financement. Il détermine également le montant et la nature des garanties à apporter en cas de défaut. Il définit enfin la prime de risque optimale que l'emprunteur doit payer. Face à ces asymétries d'information et aux risques qu'elles véhiculent, la question qui se pose quels mécanismes le banquier peut-il mettre en œuvre pour pallier à ces problèmes ?

Des travaux, aussi bien théoriques que pratiques, ont montré l'efficacité des garanties en matière de maîtrise de risque de contrepartie. Pour A. Besanko et A. Thakor (1987), l'apport de garanties peut limiter les risques d'aléa de moralité. Les garanties notamment externes (les garanties personnelles en particulier) augmentent en effet les pertes de l'entreprise et de l'entrepreneur en cas de défaut. Cet individu est incité à lancer les projets les moins risqués pour ne pas perdre les garanties laissées en "otage" [Williamson, 1983]. Selon M. Gertler (1992), il existe ainsi un niveau de richesse minimum mobilisable par le banquier telle que les entreprises n'ont pas intérêt à sous-utiliser leur capital productif même si un mauvais état de la nature se révèle.

Outre les garanties réelles la banque peut exiger une garantie personnelle telle que la caution solidaire. En effet, la caution solidaire est à la fois une garantie ex ante et ex post contre le risque de défaut. Garantie ex ante, d'une part, car elle conduit à un équilibre séparateur qui permet au prêteur d'éviter la sélection adverse (M. Ghatak, 1999 ; J. Morduch, 1999); garantie ex post, d'autre part, parce qu'elle empêche l'aléa moral, grâce à la surveillance effectuée par les partenaires d'un même groupe (J. Morduch, 1999 ; J. Stiglitz, 1990) cité dans Mawuli Couchoro Et Pierre Rakotovao (2006)

Dans ce même contexte, M. Binks et C. Ennew (1997) rappellent que le problème de l'information asymétrique peut être géré soit par un rationnement du crédit, soit par l'utilisation de garanties. Ces dernières ont habituellement une valeur marchande relativement sûre pouvant satisfaire les exigences de la banque en cas de défaut de paiement de l'emprunteur (P. Strahan, 1999). De leur

côté, R. Avery, R. Bostic et K. Samolyk (1998) considèrent l'utilisation de l'engagement personnel de l'entrepreneur en proportion du problème de risque moral et des difficultés d'évaluation de l'entreprise de la part du banquier. L'utilisation des garanties personnelles devrait diminuer le risque du prêteur et, par conséquent, améliorer les conditions de financement. Ceci dépend toutefois de la répartition du risque entre le risque moral, le risque d'anti-sélection et d'autres éléments de risque inhérents au contrat. Lorsque le risque moral est élevé, la banque pourra insister pour l'obtention de l'engagement personnel du dirigeant, en plus de l'utilisation de garanties de l'entreprise et ce, même s'il y a une distinction légale entre l'entreprise et son propriétaire D. Storey et Cressy (1996).

Nadine Levratto (1996) a montré que les niveaux des taux d'intérêts sont fixés selon le montant de crédit accordé, mettent en évidence un différentiel de prix dont l'une des causes réside dans la présence des coûts d'agence associés au crédit et paraissant évoluer d'une classe d'emprunteur à l'autre.

Pour expliquer ce genre de phénomène, le chercheur a constaté l'existence d'une relation inverse entre les coûts d'agence et la taille des entreprises. Due aux difficultés rencontrées par ces firmes pour accéder aux marchés financiers, cette relation inverse explique, d'une part, la réticence des PME à ouvrir leur capital et, d'autre part, le peu d'intérêt suscité par les firmes de moins de 200 salariés auprès des investisseurs. En ce qui concerne plus spécifiquement le financement bancaire, l'incapacité des PME à fournir une information quantitativement et qualitativement conforme aux attentes des banques et suffisante eu égard aux exigences des logiciels d'aide à la décision, justifie le surcoût qu'elles doivent supporter.

Dans ce même cadre, E. Lehmann et D. Neuberger (2000) et C. D'Auria *et al.* (1999) trouvent une relation négative entre la taille de la firme et le taux d'intérêt. D. Harhoff et T. Körting (1998), dans une étude empirique sur des PME allemandes, obtiennent le même résultat et indiquent que les banques

utiliseraient la taille de la firme comme une mesure du risque de crédit de l'emprunteur. De son côté, P. Strahan (1999) affirme également que les taux d'intérêt appliqués aux prêts reflètent la différence de taille des firmes, les plus grandes présentant plus de garanties, ayant développé leur réputation et prouvé qu'elles étaient capables de demeurer en affaires. Ces firmes empruntent plus, paient des taux d'intérêt moins élevés, obtiennent des prêts à plus long terme et semblent fournir moins de garanties que les firmes qui sont de plus petite taille et moins rentables. Une capacité de négocier des grandes entreprises supérieures à celle des PME pourrait aussi expliquer ces résultats.

Le critère de taille a été et reste donc un facteur prépondérant de différenciation du coût du crédit entre les entreprises (M. Bardos, 1990 et 1991; P. Artus, 1991), d'autant qu'à risque égal, le coût de l'endettement est d'autant plus élevé que la taille de l'entreprise emprunteuse est réduite. Il semble bien que les critères de tailles et de risques de non remboursement soient indépendants, donc susceptibles de se cumuler, ce qui plaide en faveur de l'existence de coûts d'agence assis sur la dimension de l'entreprise.

Pour conclure, la littérature recensée montre que les banques, dans la détermination des conditions de crédit bancaire aux PME, accordent une importance particulière à la taille de l'entreprise et à ses résultats financiers, aux caractéristiques personnelles de l'emprunteur et à son engagement personnel, et à la qualité de la relation d'affaires maintenue avec l'entreprise.

Les résultats de Boot et A.Thakor (2000) suggèrent que des interactions plus fréquentes permettent aux banques de réviser à la baisse la classe de risque de l'entreprise en mitigeant les asymétries d'information. Les résultats de C. Fernando, A. Chakraborty et R. Mallick (2002) montrent que la limite de crédit augmente avec la durée de la relation, mais de façon non continue. Arrivée à un certain seuil, une augmentation du nombre d'années n'est plus un facteur utile à l'augmentation de la limite de crédit. D'autres études, par contre, n'ont trouvé aucun impact significatif de la durée de la relation entre la banque et

l'emprunteur sur les taux d'intérêt (Petersen et Rajan, 1994 ; Lehmann et Neuberger, 2000).

Parmi les études on cite l'étude d'Altman (1968). Le chercheur a pu dégager 5 ratios les plus discriminants parmi une batterie de 22 ratios. E. Altman a conclu que les dimensions rotation du capital et structure financière sont les plus discriminantes du risque de faillite d'une entreprise. Les résultats de cette étude font apparaître des taux de bons classements corrects des entreprises dans leurs groupes d'origine de l'ordre de 79% et 96%. Ces taux sont considérés efficaces notamment pour l'année qui précède la défaillance. L'étude de Altman représente une avancée significative car elle constitue le résultat de la première prise en compte simultanée de plusieurs ratios financiers pour juger la santé d'une entreprise ; ce qui a amené plusieurs chercheurs à effectuer des études similaires, c'est-à-dire en adoptant cette approche multi dimensionnelle.

L'étude de H. Matoussi & al (2004) qui a porté sur un échantillon de 800 dossiers de crédit de gestion accordés aux entreprises tunisiennes a permis d'avoir un taux de bon classement global de 83.6%.

Le caractère contraignant des hypothèses de base nécessaires pour une mise en œuvre efficace de l'analyse discriminante linéaire a conduit certains chercheurs à tester l'efficacité d'autres outils statistiques telle que la régression logistique pour la prévision de la défaillance des entreprises.

La méthode de la régression logistique est une technique probabiliste de classement qui consiste à estimer la probabilité pour qu'une entreprise tombe en faillite compte tenu de ses caractéristiques financières. Cette technique a été explorée par J. Ohlson (1980) et Aziz A. & Lawson G. (1989). Les résultats de ces travaux sont comparables à ceux obtenus à l'aide des modèles utilisant l'analyse discriminante linéaire. J. Ohlson(1980) a mené une régression logistique sur un échantillon de 363 sociétés cotées dont 105 défailtantes, a conclu que les variables taille et rentabilité jouent négativement dans la

détermination de la probabilité de défaillance alors que la variable endettement joue positivement.

Dans le contexte tunisien, l'étude de H. Matoussi, R. Mouelhi et S. Sayah (1999) a permis de conclure que les dimensions liquidité, solvabilité, équilibre financier, rentabilité et autonomie financière sont les plus explicatives et ont permis d'avoir un taux de bon classement de l'ordre de 91%.

CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE ET ANALYSES DES RESULTATS

SECTION 1 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour mener à bien cette étude, nous allons adopter une méthodologie en nous basant sur les outils de collecte et d'analyse.

PARAGRAPHE 1 : OUTILS DE COLLECTE ET D'ANALYSE

Afin d'obtenir les informations nécessaires à la présente étude, nous avons utilisé les outils tels que les recherche documentaires, les entretiens directs, le traitement des données et les outils de vérification des hypothèses.

A- La recherche documentaire

Dans le but de recueillir des informations qui présentent un intérêt important pour nos travaux de recherche, nous avons effectué des recherches documentaires, dans un premier temps, pour comprendre les notions et les théories liées à notre étude en se basant sur les états financiers de la BOA-Bénin, et quelques documents spécifiques au domaine de recherche dans les bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), de la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG). Ces informations ont été complétées par d'autres informations recueillis sur les sites internet.

B- Les entretiens directs

Ce sont les entretiens réalisés avec des agents de la BOA-Bénin afin de comprendre non seulement la politique de crédit et les activités de la BOA-Bénin mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction.

PARAGRAPHE 2 : EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT BANCAIRE PAR LA BOA BENIN

La BOA-Bénin à recourt à deux instruments complémentaires d'appréciation du risque de crédit : le diagnostic financier et la prise de garantie

A- Le diagnostic financier

Chaque banque établit un diagnostic financier pour décrire et porter un jugement sur la santé financière des entreprises sollicitant un crédit. Cette analyse vise à « étudier le passé pour diagnostiquer le présent et prévoir l'avenir » (Vernimmen, 1998, p.162). C'est dans cet esprit que le diagnostic financier s'est construit. Son objet est d'évaluer la solvabilité future de l'entreprise à partir de l'analyse des informations comptables qu'elle fournit. Il s'agit principalement d'une approche quantitative.

Le bilan comptable répond notamment aux préoccupations fiscales et ne permet pas d'avoir un jugement correcte sur le risque de crédit, c'est pourquoi les banques établissent un autre bilan appelé « bilan financier ». Ce bilan est présenté après affectation du résultat, les postes de l'actif et du passif sont classés respectivement par ordre de liquidité et d'exigibilité croissante. L'établissement du bilan financier, à partir du bilan comptable, nécessite de mener quelques retraitements. Le CPC (Compte des produits et des charges) permet d'établir, d'après un certain nombre de retraitements, l'ESG (état des soldes de gestion) qui constitue un outil incontournable pour diagnostiquer le résultat par le biais de quelques soldes : marge commerciale, VA (Valeur Ajoutée), la CAF (Capacité d'Autofinancement), etc.

Le diagnostic financier se fonde sur des soldes et des ratios analysés dans le temps, généralement trois exercices comptables au minimum. Les principaux ratios que la banque doit analyser sont les ratios de structure financière qui sont principalement le ratio de financement des immobilisations, l'équilibre

financier, l'indépendance financière, la capacité de remboursement, etc. ; les ratios de liquidité, notamment la rotation du crédit clients, la rotation du crédit fournisseurs, etc. et les ratios de rentabilité qui sont principalement la marge commerciale, la rentabilité économique, la rentabilité financière, etc.

Le diagnostic financier orienté vers l'identification des entreprises présentant une fragilité doit pouvoir détecter la probabilité de défaillance au travers de certains signes annonciateurs, car l'existence de difficulté se traduit généralement par certains clignotants ponctuels.

Le diagnostic financier permet d'avoir une idée sur la santé financière des entreprises et donc d'identifier celles qui seront défailtantes.

B- La prise de garantie

Les garanties sont des sûretés destinées à protéger le banquier contre le risque d'insolvabilité de son débiteur en prenant sur celui-ci des sûretés. Elles peuvent être classiques ou liquides.

1. Les garanties classiques

Elles viennent se greffer pour garantir au créancier de recouvrer au moins le principal du prêt.

a) Les sûretés personnelles

Pour certaines entreprises, elles peuvent se présenter sous la forme de caution ou d'aval du dirigeant ; ceci présente un double avantage car ce faisant, le dirigeant s'obligera à veiller à la réussite de l'investissement, mais également en cas de procédure collective, la banque pourra saisir directement le patrimoine du dirigeant pour éviter la concurrence des créanciers.

b) Les suretés réelles

Elles revêtent la forme de nantissement (fonds de commerce, du matériel de l'entreprise, ...) ou d'hypothèque et la banque les accepte à condition d'occuper un rang privilégié.

Ces suretés ont un caractère illusoire car si le débiteur est en procédure collective, le rang de la banque va s'effriter au profit de l'Etat et des travailleurs de l'entreprise.

2. Les garanties liquides

Elles sont composées des dépôts à terme (comptes bloqués) et autres placements et des ordres de virement irrévocables et permettent à la banque de garder un œil sur une part des ressources de l'entreprise pour pouvoir vite recouvrer tout ou partie de sa créance.

Ces garanties en principe auraient dû suffir pour prévenir les risques de défaillance du débiteur mais en général elles ne satisfont pas à cet objectif. Néanmoins, elles permettent aux entreprises d'accéder au crédit car améliorant le regard des créanciers vis-à-vis de l'emprunteur.

Pour détecter le risque de crédit, le banquier dans son analyse doit tenir compte de la situation du compte du client à travers les mouvements effectués depuis l'entrée en relation et faire attention aux éléments suivants qui constituent des clignotants.

C- Méthode d'analyse des données

La méthode d'analyse retenue dans le cadre de notre étude est celle de la régression logistique. Elle est une technique prédictive qui vise à construire un modèle permettant de prédire ou d'expliquer les valeurs prises par une variable

cible qualitative à partir d'un ensemble de variables explicatives quantitatives ou qualitatives.

Les données recueillies à partir de l'échantillon ont été traitées sous les logiciels Excel et stata compte tenu de leur taille et la représentation des données est faite au moyen des outils d'analyse que sont les tableaux et les diagrammes.

1- Critère de vérification des hypothèses

a) Condition de validité des hypothèses

Pour la vérification de ces hypothèses, nous avons identifié les indicateurs objectivement vérifiables .A cet effet dans les dossiers des sociétés retenues dans l'échantillon, nous n'avons retenu que les informations comptables et financières sous forme des ratios. Pour faire des rapprochements et de porter des jugements sur les aspects essentiels de la vie des sociétés choisies, on a distingué deux (02) grandes catégories de ratios : ratios de solvabilité et de rentabilité.

Le tableau ci-dessous résume les ratios retenus dans cette recherche.

Tableau 2 : La mesure des variables de l'étude

Aspect	Ratios	Intitulé	Normes	Formules
Ratio de solvabilité	R1	Ratio d'autonomie financière	$\geq 30\%$	Fonds propres / Total bilan *100
	R2	Ratio de liquidité	$\geq 5\%$ $\geq 10\%$	FRNG / FRNG + Ressources CT
	R3	Ratio d'indépendance financière	$\geq 50\%$	Fonds propres / Capitaux permanents *100
Ratio de rentabilité	R4	Ratio de rentabilité globale	$\geq 5\%$	CAF/ CA HT

Il faut signaler que les ratios sont calculés une année avant (N-1) la survenance de la défaillance. Une fois la base des données est construite, il convient de choisir la technique appropriée pour discriminer et opposer les deux groupes.

Hypothèse n°1 :

Le risque de crédit dépendra de la mesure du degré de solvabilité, si la mesure prédictive adoptée par les gestionnaires de crédit diffère de celle que nous effectuerons (régression logistique),

Hypothèse n°2

Il aura un problème d'asymétrie d'information si les entreprises considérées comme saines à partir des informations financières qu'elles ont fournies ne le sont plus après estimation.

SECTION 2 : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES

PARAGRAPHE 1 : ANALYSE DES RESULTATS

A- Présentation et interprétation des données

Tableau 3 : Coefficients et significativité des variables selon la régression logistique

Nombre d'observation : 30		
Wald $\chi^2(4)$: 20,29		
Prob > χ^2 : 0,0004		
Pseudo R ² : 0,5312		
Ratios Utilisés	Coefficients	Significativité
R ₁	0,0535	0,217
R ₂	-0,0476	0,248
R ₃	0,0161	0,853
R ₄	0,4098	0,047
Constante	-3,8095	0,673

Le Log de vraisemblance, fourni par le logiciel Stata 12, qui suit une loi de χ^2 est égal à 20,29 cette valeur avec 4 degrés de liberté est significative. Ce ratio de vraisemblance mesure le pouvoir explicatif du modèle.

Le pseudo R² nous permet d'expliquer le pourcentage de la variable dépendante binaire qui est expliqué par les variables retenues. Dans notre modèle cette statistique s'élève 53.12%.

Ainsi, 53,12% de la variation dans la classe de risque pourrait être expliquée par les variables qui sont significatives.

Chaque variable est associée à une variable bêta qui constitue le paramètre ou le coefficient estimé par la méthode de maximum de vraisemblance.

De plus, chaque ratio est associé à une valeur « Wald ». La statistique Wald suit une loi χ^2 à un degré de liberté et permet de tester la signification de chaque ratio. En examinant les valeurs de bêta et de la statistique Wald, nous constatons que les ratios d'autonomie financière, de liquidité, d'indépendance financière et de rentabilité globale participent de façon significative dans la formation de la fonction logistique. La rentabilité globale a le plus grand coefficient bêta et les autres ratios, les plus grandes valeurs de la statistique Wald avec les plus bas niveaux de risque.

Les paramètres estimés par le modèle sont :

$$\hat{\alpha} = (0,0535207 ; - 0,0475591 ; 0,0161 ; 0,4097601 ; - 3,809514)$$

En d'autres termes, le logit estimé permettant de prédire la défaillance ou l'insolvabilité d'une entreprise à partir des ratios d'autonomie financière, de liquidité, d'indépendance financière et de rentabilité globale, s'écrit :

$$Y(x) = - 3,809514 + 0,0535207 X_1 - 0,0475591 X_2 + 0,0161 X_3 + 0,4097601 X_4$$

Notre règle de décision est :

- Si $Y(x) > 0$, alors l'entreprise est saine
- Si $Y(x) < 0$, alors l'entreprise est défaillante

Nous en déduisons la prédiction logistique suivante :

Tableau 4: Prédiction logistique

Entreprises	Y(x)	Prédiction logistique
1	8,532	saine
1	0,768	saine
1	0,84	saine
1	5,107	saine
1	5,25	saine
1	2,112	saine
1	2,164	saine
1	3,001	saine
0	-3,672	défaillante
0	0,137	saine
0	-4,352	défaillante
1	8,226	saine
1	1,279	saine
1	0,99	saine
1	1,29	saine
1	13,844	saine
1	2,19	Saine
1	1,257	Saine
0	-3,448	Défaillante
0	-0,186	Défaillante
0	-2,416	Défaillante
0	0,167	Saine
1	14,156	Saine
1	2,19	Saine
0	-3,038	Défaillante
1	5,311	Saine
1	2,675	Saine
0	-1,589	Défaillante
0	-2,128	Défaillante
1	0,542	Saine

Pour vérifier la prédiction nous avons déterminé la fonction de répartition de chaque entreprise.

$$\text{Soit } \pi = \frac{1}{1+e^{-Y(x)}}$$

Règles de décisions

- ➔ Si $\pi > 0,5$, l'entreprise est solvable
- ➔ Si $\pi < 0,5$, l'entreprise ne l'est pas

Les résultats ont confirmé la prédiction logistique. (Voir Annexe)

Tableau 5 : Rapport de cote

Ratios utilisés	Odds
R1	1,0550
R2	0,9536
R3	1,0162
R4	1,5065

Lorsque les ratios d'autonomie financière, de liquidité, d'indépendance financière et de rentabilité augmentent d'une unité, les entreprises ont respectivement 1,055, 0,954, 1,016 et 1,506 fois plus de chances de ne pas être défailante.

Tableau 6 : Tableau de confiance

Entreprises	$\bar{1}$	$\bar{0}$	Total
1	20	2	22
0	0	8	8
Total	20	10	30

De ce tableau nous notons qu'il y a vingt (20) entreprises qui ont été classées saines et le sont réellement ; deux (02) entreprises qui ont été classées défailtantes et le sont réellement ; huit (08) entreprises qui ont été classées défailtantes et qui en réalité sont saines et enfin qu'il n'y a aucune entreprise classée saines et qui en réalité est défailtante.

Tableau 7 : Le pouvoir prédictif de la régression

Taux de succès	93,33%
Taux d'erreurs	6,67%
Sensibilité	100%
Spécificité	80%

La régression logistique nous a permis d'avoir un taux global de bon classement de l'ordre de 93,33% pour l'ensemble des entreprises et pour un niveau de probabilité de défaillance égal à 6,67%.

B- Rappel des critères de vérification des hypothèses

1- Condition de validité de l'hypothèse n°1

L'hypothèse n°1 sera vérifiée si Le risque de crédit dépendra de la mesure du degré de solvabilité, si la mesure prédictive adoptée par les gestionnaires de crédit diffère de celle que nous effectuerons.

2- Condition de validité de l'hypothèse n°2

L'hypothèse n°2 sera vérifiée si les entreprises considérées comme saines à partir des informations financières qu'elles ont fournies ne le sont plus après estimation.

PARAGRAPHE 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET APPROCHES DE SOLUTIONS

A- Vérification des hypothèses

1- Vérification de l'hypothèse n°1

D'après le traitement des données collectées, il ressort des tableaux n° B (Voir annexe) que l'évaluation de la mesure du degré de solvabilité des entreprises bénéficiaire du crédit bancaire par les gestionnaire de crédit de la BOA Bénin est belle et bien pertinente. Deux (02) entreprises sont mal classées sur trente (30) témoignent de ce que la prédiction bancaire n'est pas loin de (approximativement égal à) la prédiction logistique. Les causes de l'ampleur du risque de crédit sont donc à rechercher au niveau des entreprises emprunteuses.

2- Vérification de l'hypothèse n°2

Etant donné qu'aucune entreprise considérée comme saine à partir des informations qu'elles ont fournies n'est devenue défailante, le problème d'asymétrie d'information se pose. Puisque de manière globale avec ce résultat le

risque ne devait pas prendre de l'ampleur bien au contraire, il devrait diminuer l'effet de risque. Les informations fournies par les entreprises clientes devraient refléter l'image de la réalité mais tel n'est pas le cas. Ce qui permet de vérifier l'hypothèse n°2.

B- Approches de solutions

Face aux faiblesses que présente la gestion du risque de crédit à la BOA, nous proposons, quelques approches de solutions afin de renforcer les moyens de gestion à la BOA.

- Pour minimiser le risque d'insolvabilité du client, l'analyse doit bien s'informer auprès de la centrale des risques établie par la BCEAO, pour s'assurer que le client n'a pas déjà contracté de crédit dans une autre institution financière et dépassé sa capacité d'endettement.
- Il faut mettre en place un planning de relance des clients. Des sorties hebdomadaires pourraient être effectués à cet effet.
- Le conseiller pourrait effectuer une visite sur le terrain, avant l'octroi du crédit, pour s'assurer que l'adresse fournie par le client est exacte.
- Le conseiller pourrait effectuer une comparaison des états financiers des clients ne présentant pas des comptes certifiés avec les clients connus évoluant dans le même secteur d'activité. Cela lui permettrait de s'assurer que les états sont le plus proche possible de la réalité.
- Créer un lien beaucoup plus étroit avec ses clients et renforcer la confiance mutuelle entre le client et sa banque, ceci permettra au banquier d'avoir des informations de façon actualisée sur ses clients et ainsi d'éviter les problèmes liés au manque d'information sur le client et de pouvoir vite engager des procédures pour contrer la survenance d'un sinistre

CONCLUSION

La Banque est indispensable au bon fonctionnement de l'activité économique. Elle a un rôle important à jouer dans la formation du tissu économique et est considérée comme un carrefour pour toutes les activités économiques.

Parmi ses nombreuses activités, l'octroi des crédits aux entreprises représente pour le secteur bancaire un domaine d'activité à part entière car les particuliers de par la diversification de leurs besoins utilisent quotidiennement les crédits bancaires et l'endettement bancaire des particuliers est un marché en expansion régulière qui supplée parfois opportunément la demande moins active émanant des entreprises. L'objectif majeur de toute institution financière est d'accroître sa capacité financière et de permettre sa pérennité par la rentabilité. Plus que toute autre entreprise, la banque est confrontée quotidiennement à des prises de décision risquées à long terme. La gestion des risques ; et plus précisément du risque de crédit est tellement importante qu'elle ne donne droit à aucune faille. En effet, le risque de crédit est un facteur fondamental pour la survie de la banque.

Dans notre cas d'étude, nous avons analysé l'efficacité des dispositifs du contrôle interne mis en place pour la maîtrise du risque de crédit. Nous avons pu constater que les dispositifs mis en place au sein de la BOA-Bénin pour la gestion de son risque de crédit constituent une force du système du contrôle interne. Il est essentiel de souligner cependant, qu'un dispositif aussi conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation de leur objectif. La BOA-Bénin doit donc surveiller en permanence la gestion de tous ses risques.

La présente étude peut être répliquée, en prenant en compte de nouvelles variables tels que les revenus, le niveau d'endettement, le résultat d'exploitation, les flux de trésorerie générés les disponibilités... ; en recourant à l'utilisation d'autres méthodes de classification pour pallier aux insuffisances de la

régression logistique étudiée et qui sont de nature à améliorer la prévision. On cite à titre indicatif les réseaux de neurones artificiels, les algorithmes génétiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Altman, E.I. (1968): «Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy ». *Journal of finance*, vol.23, n°4, 1968.P589-609
- Artus P. (1991) : Peut-on comprendre les écarts de taux d'intérêt sur le marché du crédit en France ?
- Avery, R.B., Bostic, R.W. et Samolyk, K.A., (1998): “The role of personal wealth in small business finance”, *Journal of Banking and Finance*, 22 (1998), 1019-1061.
- Aziz A. et Lawson G. (1989): « Cash flow reporting and financial distress models testing of hypotheses » *Financial Management*, 1989.
- Bardos, M. (1990) : Le crédit plus cher pour les petites entreprises; *Économie et Statistiques*, octobre, n° 236, pp. 51-64.
- Bardos, M. (1991) : « Liaison entre le risque et la taille; influence du risque et de la taille sur le taux d'intérêt » ; Cahiers Économiques et Monétaires, n° 38, pp. 49-104.
- Besanko D., Thakor A.V. [1987], “Collateral and Rationing: Sorting Equilibria in Monopolistic and Competitive Credit Market”, *International Economic Review*, vol. 28, October, pp. 671-690.
- Bester H. [1985], “Screening vs. rationing in credit markets with imperfect information”, *American Economic Review*, 75, pp. 850-855.
- Binks, M.R. et Ennew, C.T., “Smaller businesses and relationship banking: the impact of participative behavior”, *Entrepreneurship Theory and Practice*, 21, 4 (1997), 83-92.

- D'auria C., Foglia A. et Reedtz P. M. [1999], « Bank interest rates and credit relationships in Italy », *Journal of Banking and Finance*, 23, p. 1067-1093.
- Fernando, C., Chakraborty A., Mallick R., (2002), « The importance of being known: relationship banking and credit limits », *Economics Working Paper Archive at WUSTL*
- Gertler M., (1988), “Financial structure and aggregate economic activity: An overview”, *Journal of Money, Credit and Banking*, 20, pp. 559-588.
- Ghatak M. (1999), "Group lending, local information and peer selection", *Journal of Development Economics*, "Special issue on Group Lending", vol. 60, n°1, pp. 27-50.
- Gillet R., Lobe F., [1992], “ Rationnement du crédit, asymétries de l'information et contrat séparant ”, *Revue de l'Association Française de Finance*, 2, pp. 57-76.
- Harhoff D., Körting T., (1998), « Lending relationships in Germany. Empirical evidence from survey data », *Journal of Banking and Finance*, 22, 1317-1353.
- Jensen M.C., Meckling W., (1976), “Theory of the firm: managerial behavior, agency costs and ownership structure”, *Journal of Financial Economics*, 3, pp. 305-360.
- Lehmann E., Neuberger D., (2000), « Do lending relationships matter? Evidence from bank survey data in Germany », Centre of Finance and Econometrics, *Document de recherche*.
- Levratto N. (1996) : *Les fondements contractuels des relations entre banques et emprunteurs*, Documents Monnaie et Financement, n°24, pp. 13-45.

- Matoussi H., Mouelhi R. et Sayah S. (1999) « La prédiction de faillite des entreprises tunisiennes par la régression logistique », *Revue Tunisienne des Sciences de Gestion*, Vol1, N°1, Mars 1999
- Matoussi, H., Karâa, A. et Krichène, A. (2004) « *Utilité des informations financières dans le processus dévaluation des crédits : Une étude exploratoire sur l'apport informationnel du SCE tunisien au processus d'octroi des crédits* ». Les quatrièmes journées internationales de la recherche en sciences de gestion, l'association Tunisienne des Sciences de gestion et la fondation Konrad Adenauer 11,12 ; 13 Mars 2004.
- Morduch J. (1999), "The microfinance promise", *Journal of Economic Literature*, vol. 37, pp. 1565- 1615
- Ohlson, J. (1980): "Financial Ratios and the probabilistic prediction of Bankruptcy" *Journal of accounting research*, vol.18. 1980; PP10
- Petersen, Mitchell A., and Rajan, Raghuram G. (1994). "The Benefits of Lending Relationships: Evidence from Small Business Data." *The Journal of Finance*, 49(1): 3–38.
- Psillaki M. (1995) : " Rationnement du crédit et PME : Une tentative de mise en relation ", *Revue Internationale P.M.E.*, vol. 8, n°3-4, pp; 67-87.
- Rakotomalala, R. « *Pratique de la Régression Logistique -Régression Logistique Binaire et Polytomique* » version 2.0, Université Lumière Lyon 2. http://eric.univ-lyon2.fr/~ricco/cours/supports_data_mining.html
- Salanié B., (1994), *Théorie des contrats*, Paris : Economica.
- Stiglitz J.E., Weiss A. (1981), "Credit rationing in markets with imperfect information", *The American Economic Review*, 3, pp. 349-410.

Stiglitz J. (1990), "Peer monitoring and credit markets", *World Bank Economic Review*, vol. 4, n° 3 pp. 351-366.

Storey, D. et Cressy, R.,(1996) "*Small business risk : a firm bank perspective*", Document de travail n° 39, Warwick Business School, University of Warwick, Coventry, (1996). « Quel financement pour quel développement ? »


Strahan, P.E., (1999) "*Borrower risk and the price and nonprice terms of bank loans*", Federal Reserve Bank of New York in its series staff reports no.90, (1999).

Tremblay.D Cormier et M. Magnan, (1993) « *Théories et modèles comptables : Développement et perspectives* » Presse de l'Université de Québec, page 99.

Williamson S.D., (1986): "Costly monitoring, financial intermediation and equilibrium credit rationing", *Journal of Monetary Economics*, 4, pp. 158-179.

ANNEXES

Tableau A : Evolution des crédits distribués par la BOA-Bénin, des créances en souffrance et du taux de contentieux durant la période 2006-2015 en milliards de F CFA

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Crédit accordés (A)	120,726	173,904	200,554	217,002	220,91	220,317	223,447	223,792	261,232	262,121
Créance en souffrance (B)	6,729	5,748	5,898	13,613	8,802	9,989	23,985	24,773	27,06	23,435
Taux de contentieux 	5,574	3,305	2,941	6,273	3,984	4,534	10,734	11,070	10,359	8,941

Source : États financiers de la BOA-Bénin

Tableau B : Récapitulation de la régression logistique sous stata

Entreprises	AutFinan	lqte	IndFinan	rentglo	Y(x)	Prédiction logistique	PI (Score)	Prédiction pi
1	78,98	69,84	100	23,98	8,532	saine	1,000	saine
1	32,43	29,15	100	6,39	0,768	saine	0,683	saine
1	99,47	99,46	100	5,97	0,840	saine	0,699	saine
1	96,81	96,1	100	16,34	5,107	saine	0,994	saine
1	85,36	69,95	100	15,15	5,250	saine	0,995	saine
1	82,14	61,84	100	6,97	2,112	saine	0,892	saine
1	65,49	53,72	100	8,33	2,164	saine	0,897	saine
1	93,73	85,57	100	10,38	3,001	saine	0,953	saine
0	23,84	88,13	100	3,52	-3,672	défaillante	0,025	défaillante
0	90,62	90,68	100	4,39	0,137	saine	0,534	saine
0	43,17	97,45	100	0,42	-4,352	défaillante	0,013	défaillante
1	92,47	60,88	100	20,43	8,226	saine	1,000	saine
1	85,25	100	100	8,96	1,279	saine	0,782	saine
1	100	100	100	6,33	0,990	saine	0,729	saine
1	96,1	94,22	100	6,9	1,290	saine	0,784	saine
1	95,61	95,24	100	37,72	13,844	saine	1,000	saine
1	70,74	69,93	100	9,59	2,190	saine	0,899	saine
1	84,94	100	84,94	9,54	1,257	saine	0,779	saine
0	21,29	79,85	100	3,44	-3,448	défaillante	0,031	défaillante
0	73,51	59,69	100	2,24	-0,186	défaillante	0,454	défaillante
0	13,58	15,02	59,31	1,04	-2,416	défaillante	0,082	défaillante
0	97,69	98,01	100	4,39	0,167	saine	0,542	saine
1	97,03	97	100	38,5	14,156	saine	1,000	saine
1	70,74	69,93	100	9,59	2,190	saine	0,899	saine
0	21,29	71,23	100	3,44	-3,038	défaillante	0,046	défaillante
1	93,92	72,52	100	14,48	5,311	saine	0,995	saine
1	80,24	99,99	100	13,02	2,675	saine	0,936	saine
0	86,38	90,84	100	0,75	-1,589	défaillante	0,169	défaillante
0	62,54	95,42	100	3,08	-2,128	défaillante	0,106	défaillante
1	93,23	100	100	6,12	0,542	saine	0,632	saine

```
. logistic entreprise autfinan lqte indfinan rentglo
```

```
Logistic regression                Number of obs   =        30
                                   LR chi2(4)         =        20.29
                                   Prob > chi2        =        0.0004
Log likelihood = -8.95282          Pseudo R2      =        0.5312
```

entreprise	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
autfinan	1.054979	.0457551	1.23	0.217	.9690062 1.148579
lqte	.9535541	.0392538	-1.16	0.248	.87964 1.033679
indfinan	1.01623	.0885402	0.18	0.853	.8567029 1.205463
rentglo	1.506456	.3104523	1.99	0.047	1.005865 2.256177
_cons	.0221589	.1786641	-0.47	0.637	3.04e-09 161678.3

```
. mfx
```

```
Marginal effects after logit
y = Pr(entreprise) (predict)
= .8981204
```

variable	dy/dx	Std. Err.	z	P> z	[95% C.I.]	X
autfinan	.0048971	.00635	0.77	0.441	-.007547 .017342	74.2863
lqte	-.0043517	.00543	-0.80	0.423	-.014996 .006292	80.3887
indfinan	.0014731	.00804	0.18	0.855	-.014293 .017239	98.1417
rentglo	.0374931	.01998	1.88	0.061	-.001663 .07665	10.38

```
. estat classification
```

```
Logistic model for entreprise
```

Classified	True		Total
	D	~D	
+	20	2	22
-	0	8	8
Total	20	10	30

```
Classified + if predicted Pr(D) >= .5
True D defined as entreprise != 0
```

Sensitivity	Pr(+ D)	100.00%
Specificity	Pr(- ~D)	80.00%
Positive predictive value	Pr(D +)	90.91%
Negative predictive value	Pr(~D -)	100.00%
False + rate for true ~D	Pr(+ ~D)	20.00%
False - rate for true D	Pr(- D)	0.00%
False + rate for classified +	Pr(~D +)	9.09%
False - rate for classified -	Pr(D -)	0.00%
Correctly classified		93.33%

TABLE DES MATIERES

DEDICACE I	i
DEDICACE II	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
SOMMAIRE	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE	3
SECTION 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....	3
PARAGRAPHE 1: PRESENTATION ET DESCRIPTION DU CONTEXTE DE STAGE.....	3
A- Historique.....	3
B- Structure organisationnelle de la BOA Bénin	4
C- Fonctionnement de la BOA-Bénin	8
D- Mission de la BOA-Bénin.....	9
PARAGRAPHE 2 : ENVIRONNEMENT ET ETATS DES LIEUX DE LA BOA-Bénin	11
A- Environnement de la BOA-BENIN.....	11
B- Etats des lieux de la BOA-Bénin.....	14
SECTION 2 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.....	16
PARAGRAPHE 1 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES	16
A- Problématique.....	16
B- Objectifs et hypothèses de recherche	18
PARAGRAPHE 2 : REVUE DE LITTERATURE.....	18
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE ET ANALYSES DES RESULTATS	26
SECTION 1 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	26
PARAGRAPHE 1 : OUTILS DE COLLECTE ET D'ANALYSE.....	26
A- La recherche documentaire.....	26
B- Les entretiens directs	26
PARAGRAPHE 2 : EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT BANCAIRE PAR LA BOA BENIN	27
A- Le diagnostic financier	27
B- La prise de garantie	28
C- Méthode d'analyse des données	29
SECTION 2 : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES	32

PARAGRAPHE 1 : ANALYSE DES RESULTATS	32
A- Présentation et interprétation des données.....	32
B- Rappel des critères de vérification des hypothèses	37
PARAGRAPHE 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET APPROCHES DE SOLUTIONS	37
A- Vérification des hypothèses.....	37
B- Approches de solutions	38
CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXES	45
TABLE DES MATIERES.....	48